

AVANT-PROPOS

MARYLISE LEBRANCHU*

J'ai eu la chance d'accéder à des responsabilités ministérielles au moment où la croissance économique redémarrait. Il ne s'agit pas là, seulement, d'une heureuse coïncidence. C'est aussi le résultat de la politique économique de ce gouvernement qui a su transformer une reprise en croissance durable. En réaffirmant le choix de l'euro et en engageant la lutte pour l'emploi à travers les emplois-jeunes et les 35 heures, le gouvernement a renforcé la confiance des ménages dans l'avenir, les incitant à moins « épargner pour le cas où », et permettant à la consommation de jouer le rôle de moteur de notre croissance.

Néanmoins, les bons résultats auxquels nous sommes parvenus ne sauraient nous satisfaire : malgré sa réduction, le chômage touche encore trop de femmes et d'hommes, les laissant dans une situation de précarité. Il faut donc que ce mouvement de croissance se poursuive et qu'un plus grand nombre d'entreprises se créent, se développent, apportant activité et emploi. Tout le monde en convient aujourd'hui, ce sont les PME qui contribuent pour l'essentiel à ce mouvement.

Ce numéro spécial de la Revue d'économie financière est consacré au financement des PME. Chaque sujet va faire l'objet d'une analyse attentive et précise. Je voudrais remercier les promoteurs de cette initiative et simplement faire part de quelques convictions qui guident mon action au quotidien.

*UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ :
EN DÉPIT D'UNE AMÉLIORATION DE LEUR SITUATION,
LES PME ONT BESOIN D'UN SOUTIEN
POUR FRANCHIR CERTAINES ÉTAPES*

Le constat qui est fait est encourageant : le redressement des comptes des PME est réel ; leur capacité financière à faire face à une reprise, même importante, de l'investissement est bonne. Les comparaisons internationales révèlent même une relative bonne santé de nos PME, notamment par comparaison avec les PME allemandes.

* Secrétaire d'Etat chargée des PME, du Commerce et de l'Artisanat.

Toutefois, ce constat global ne doit pas masquer la persistance des difficultés d'accès au crédit bancaire et d'un manque de fonds propres pour certaines PME.

Les PME ont des difficultés à financer les phases à risques de leur existence, et particulièrement leur création, sauf peut-être dans les secteurs à très fort potentiel de développement.

De manière caricaturale, je dirais que notre économie possède deux moteurs au service de l'emploi : les entreprises qui se créent - soit près de 160 000 chaque année qui représentent environ 500 000 emplois nouveaux - et les PME qui se développent à la suite d'un programme d'innovation, de produits ou de process, ou par conquête d'un nouveau marché, par Internet ou par internationalisation.

Les deux phénomènes peuvent se confondre et l'un des enjeux de la croissance des PME réside, bien souvent, dans le passage du statut de sous-traitant à celui d'acteur direct sur le marché.

Sur ces deux plans, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle. La création d'entreprise a reculé de près de 20 % depuis 10 ans. Même avec un seul emploi par entreprise, l'impact sur le chômage apparaît clairement.

De même, nous manquons de PME qui se développent et notre déficit en petites « grandes » entreprises (entre 1000 et 2000 salariés) est important, notamment à l'égard de l'Allemagne. Le développement est, certes une opération difficile, et s'apparente pour les petites entreprises à une véritable « re-crédation ». Il est donc légitime qu'à l'occasion de ces phases à risque, la collectivité fournisse un appui aux chefs d'entreprises. Cet appui peut consister en des conseils, un accompagnement, en ce sens il n'est pas que financier. Mais il doit aussi permettre aux entreprises de trouver des solutions de financement.

Outre le surcroît de risque pour lequel la réponse réside dans des fonds de garantie, la difficulté se situe principalement dans l'étude des petits dossiers. Le système financier n'a sans doute pas la capacité économique à étudier les petits dossiers ; il faut que des acteurs non soumis à de strictes contraintes de rentabilité - ce qui ne signifie pas l'absence d'exigence d'efficacité - puissent effectuer un « marquage » des bons dossiers : c'est ce que fait l'Anvar en attribuant des avances remboursables, c'est ce que font les associations de soutien aux créateurs en octroyant un prêt d'honneur, la BDPME en accordant ses contrats de Développement.

Ces systèmes n'ont qu'une seule fonction : faciliter le financement bancaire de l'entreprise. Ils ne doivent pas être perçus, ni se concevoir comme des alternatives au crédit.

Je constate, d'ailleurs, que toutes les grandes économies se sont dotées de système d'accompagnement et de prise en charge d'une partie du risque. C'est vrai des États-Unis qui ont justifié la création de la *Small*

Business Administration par la nécessité d'aider les jeunes entreprises pour assurer le maintien d'une concurrence réelle. C'est également vrai de nos partenaires européens.

Seule une vision idéologique ultra-libérale peut conduire à nier la nécessité de dispositif de soutien aux PME en économie de marché.

DES EFFORTS MULTIPLES ET CONVERGENTS

J'ai souvent demandé aux chefs d'entreprises que je rencontrais, quelle était « la mesure » qui permettrait d'améliorer la situation des PME. L'extrême variété des réponses reflète la diversité du réel. Seule leur dénomination - les PME - rapproche ces entreprises, et encore (peut-on à la fois être une petite et une moyenne entreprise ?). Il n'existe donc pas de solution unique et miraculeuse qui améliore la situation de toutes les PME. Nous avons déjà fait admettre la prise en compte de leur spécificité dans notre droit à travers la loi fiscale (dispense de majoration de l'I.S. pour les entreprises de moins de 50 MF de C.A., exonération immédiate pour la part salariale de la T.P...). Nous avons également oeuvré pour simplifier l'environnement réglementaire afin de l'adapter à ces petites unités.

Simplifier et adapter ne signifient pas affranchir de toutes règles. De même que lors d'une partie de football amicale dans la cour de récréation, on peut admettre que l'on ne siffle pas les hors-jeu - ce qui ne signifie pas admettre les coups - de même l'adaptation de certaines règles ne conduit pas à une situation de non droit. Cette nécessaire simplification relève autant d'une « hygiène administrative » que d'une politique au profit des PME.

Il faut - au-delà - combiner une panoplie d'instruments et la simplicité des procédures. Peu importe qu'il existe un nombre important d'aides, pourvu qu'il n'y ait pas de situations non couvertes, et pourvu que chaque instrument soit géré de manière efficace. Mais cette pluralité ne doit pas conduire les chefs d'entreprise à se transformer en chasseur de primes. C'est donc le maillage des procédures qui constitue un élément essentiel et qui, seul, permettra la simplicité pour ceux auxquels les aides sont destinées.

Le dispositif d'aides à la création Eden, qui permet à une structure d'accorder une avance remboursable, mais aussi de statuer sur l'exonération des charges sociales, au titre de l'ACCRE et de maintenir certains minima sociaux pendant 6 mois, est exemplaire : la complexité des procédures n'est pas opposable au chômeur créateur. Dans des sociétés plus complexes, les opérateurs doivent faire leur affaire de cette complexité administrative et offrir des solutions « clefs en mains » aux PME.

De ce point de vue, il faut rechercher la bonne alchimie entre le niveau national et le plan local. Ma conviction est formelle sur ce point : à côté

des hommes et du capital, les territoires sont devenus un facteur de production autonome et leur capacité d'organisation est un élément clef de la compétitivité des entreprises. Certaines fonctions ne peuvent être utilement organisées qu'au plan local : accompagnement des créateurs, soutien aux « projets dormants », conseils. D'autres sont plus efficaces si elles sont gérées au plan national : c'est le cas des dispositifs de soutien et de garantie.

L'idéal est de combiner les deux dimensions en réservant à chacun l'activité où il est le plus efficace. C'est ce que fait la Caisse des dépôts avec son programme PME en matière de fonds propres, c'est ce que fait la BDPME à travers sa filiale Sofaris Régions en matière de garantie, ou à travers son partenariat privilégié avec les acteurs locaux d'aides aux créateurs.

Nous ne disposerons d'une économie prospère, à même de proposer un emploi à toutes les femmes et à tous les hommes, que pour autant que certaines ou certains d'entre eux accepteront d'assumer des risques économiques. Il convient donc de redonner le goût du risque économique, le goût d'entreprendre à nos concitoyens. Vieille nation d'agriculteurs indépendants, d'artisans, nous avons su créer une dynamique d'entreprise. A partir de cette tradition, il faut favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs.

Cela passe *a minima* par la promotion de l'entrepreneur. Les milieux économiques pourraient s'interroger sur l'effet dissuasif de leurs éternelles plaintes publiques. Qui peut avoir envie de se lancer dans un métier dont les titulaires ne cessent de dénoncer la lourdeur de la tâche, les tracasseries de l'administration, l'âpreté de la concurrence, sans jamais en évoquer les joies, les satisfactions ?

Cela passe aussi sans doute par de nouveaux compromis entre liberté individuelle et solidarité collective. Il n'est pas normal que l'échec d'une création d'entreprise conduise à une impasse professionnelle, financière et personnelle, alors même que tout le monde admet que la prise de risque peut se solder par un échec. Que la prospérité puisse venir d'une combinaison de la liberté individuelle et de la solidarité collective me paraît constituer l'originalité de nos sociétés européennes. C'est un acquis que nous devons renforcer.